

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

Membres présents : 17

ABSENTS EXCUSES :

M. GUILLOUX J. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G. donne pouvoir à M. LANDAIS M., Mme VALLEE G. donne pouvoir à M. GAUTIER S., Mme LERAY A. donne pouvoir à M. MERLET C., Mme GROLLIER A. donne pouvoir à Mme MONNIER M., M. MICHOU E. donne pouvoir à Mme RONDINEAU C., Mme MOUROT S. donne pouvoir à Mme GUITTENY L., M. MELLERIN T., M. QUELEN C., Mme LUCAS B.

Secrétaire de séance :

Mme GUITTENY Laurence

Ouverture de séance : 20 h 35

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2016

M. Pascal EVAIN au sujet de la présentation du PADD fait remarquer que la consommation de l'espace agricole pour la « wave garden » est minime comparée aux 50 hectares de terres agricoles classées en zone 2AU lors de l'adoption du PLU en 2007.

Adopté à l'unanimité.

I - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le DOB en application de l'article 2312-1 du Code des Collectivités Territoriales présente à l'assemblée délibérante la situation financière de la Collectivité ainsi que des scénarios d'analyse prospective.

Mme LEDUC BOUCHAUD Chantal souligne les efforts consentis sur la masse salariale avec le non remplacement d'agents dans les services administratifs alors que parallèlement la réalisation d'un dojo conduira au recrutement d'un agent. Il serait intéressant de connaître l'impact de la charge de travail sur les agents du fait des non remplacements.

II - LOCATION DES SALLES DES FETES DE LA BERGERIE – TARIFS 2017

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2017.

M. AUDELIN Jean-Pierre rappelle que pendant deux mois les salles seront fermées pour cause de travaux.

CONDITIONS PARTICULIERES	GRANDE SALLE		PETITE SALLE		CUISINE	
	Habitants de St Père	Communes Extérieures	Habitants de St Père	Communes Extérieures	Particuliers et associations	Associations sans entrées payantes
Du vendredi au dimanche inclus et veilles et jours de fêtes (fériés)	330 €	480 €	170 €	280 €	245 €	125 €
Du lundi au jeudi inclus (-40%)	198 €	288 €	102 €	168 €	Non applicable	Non applicable
Réveillons Noël/St Sylvestre	700 €	700 €	400 €	400 €	400 €	
Si utilisation 2 jours consécutifs	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour		
Arrhes à la réservation	25 %	25 %	25 %	25 %		
Caution à la remise des clefs	350 €	350 €	350 €	350 €		
Vins d'honneur			90 €	130 €		
Réservation de la Sono	80 € par jour		80 € par jour			
Organisateurs professionnels de manifestations avec entrée payante (25 % d'arrhes)	630 €					

Adopté à l'unanimité.

III – LOCATION DES SALLES ANNEXES DE LA MAIRIE – TARIFS 2017

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2017.

CONDITIONS PARTICULIERES	PARTICULIERS	AUTRES
Salle de réunion (2/3 maximum)	90 €	130 €
Si utilisation 2 jours consécutifs	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour
Sono	80 €	80 €
Caution à la remise des clefs	350 €	350 €
Arrhes à la réservation	25 %	25 %

Adopté à l'unanimité.

IV – RESERVE PARLEMENTAIRE – RENOVATION THERMIQUE DES SALLES DE SPORTS DU GRAND FAY

Des travaux de rénovation thermique des salles de sports du Grand Fay sont programmés pour nos salles de sports.

M. Ronan DANTEC, Sénateur de Loire-Atlantique, nous informe qu'une réserve parlementaire peut être octroyée pour les projets qui s'inscrivent dans les valeurs du développement durable ; La rénovation thermique des bâtiments afin de réaliser des économies d'énergie peut s'inscrire dans cette orientation.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 158 000 € HT.

Le montant maximum de la subvention ne peut être >à 25 000 €.

Adopté à l'unanimité.

V - CONVENTION ENTRE LA MUNICIPALITE ET LA MAISON POUR TOUS (PEDT)

Par délibération en date du 26 septembre 2016, la Collectivité décidait d'attribuer une subvention à l'association « Maison Pour Tous » au titre de l'année 2016-2017 pour la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial.

Le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture a par courrier du 8 novembre 2016 attiré l'attention de M. Le Maire sur le risque de requalification de ladite convention en contrat de la commande publique.

Aussi pour des impératifs de sécurité juridique il convient :

- de rapporter ladite délibération
- de conclure avec la Maison Pour Tous une convention pluriannuelle d'objectifs pour lui permettre, sous son entière responsabilité la mise en œuvre d'activités d'animation sur la pause méridienne.

Adopté à l'unanimité.

VI - ADMISSION EN NON VALEUR

Madame la Trésorière sollicite la Collectivité pour admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant égal à **98,76 €**.

Toutes les tentatives de recouvrement étant épuisées, le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité l'admission en non-valeur ; les crédits ayant été inscrits au Budget 2016 de la Collectivité au chapitre 65.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION

Une consultation a été lancée pour renégocier les contrats d'assurance dont les échéances étaient arrivées à terme au 31/12/2016.

La SMACL a été retenue sur tous les lots :

➤ Dommages aux biens	7 859.76 €
➤ Responsabilité civile	2 478.57 €
➤ Protection juridique	3 005.04 €
➤ Véhicules à moteur	6 546. 01 €

TOTAL **19 889.38 €**

Appel à cotisation 2016 **19 537.59 €**

351.79 € + 1.8 %

Durée des contrats 5 ans

La séance est levée à 21h50.